François Antoine (Lemoyne) d'Aubermesnil

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1765 Sorti

Né à Fitou (Aude), le 5 Sept. 1748

Mort à Perpignan (Pyrén. Orles), le 1802

---

membre de la Convention 1792
du Conseil des Cinq Cents
du Corps législatif

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Le Confrère Antoine ~~Lemoyne~~ d'Aubermesnil

M. M. 607, 5e catalogue, N. 472 =

Antoine Daubermenil de Narbonne, entré à Lyon en 1765, sorti

Robinet : Dict. de la Révolution, t. I. p 61 =

François Antoine Lemoyne d'Aubermesnil, propriétaire et législateur
Né à Fitou (Aude) le 5 septembre 1748
fils d'Antoine Lemoyne, écuyer, seigneur d'Aubermesnil, ancien officier d'une compagnie de cadets gentilshommes à Perpignan, major pour le roi des ville et château de Salers, chevalier de St Louis, et de Dame Marguerite Amable de Villars
était commissaire de l'administration centrale du Tarn quand il fut élu
— membre de la Convention le 6 septembre 1792. Il siégea parmi les modérés. En congé au moment du jugement de Louis XVI, il ne put se prononcer sur la peine. Ses sympathies pour les Girondins le forcèrent à donner sa démission mai 1793.
— Plus tard, en l'an III il fut rappelé.
— Le IV Brumaire an IV, il entra au conseil des Cinq cents, en sortit à la suite du 18 fructidor an V
— et n'y rentra que comme élu du département du Tarn en germinal an VI
— Néanmoins il ne se montra pas sympathique au 18 brumaire et fut de ce chef exclu du Corps législatif et condamné à être interné dans la Charente inférieure.
— Reconnu comme peu dangereux, l'arrêté fut rapporté.
— Il se retira à Perpignan où il mourut en 1802.

Robert et Cougny = Diction. des parlementaires, Paris, Bourloton, 1889. t. II. p. 265 =

François Antoine Daubermesnil, membre de la Convention, député aux Cinq cents,
non — né à Salles (Tarne) en 1748, mort à Perpignan (Pyrénées Orientales) en 1802, était sans antécédents politiques, quand il fut élu le 6 septembre 1792 membre de la Convention par le département du Tarn, le 6 sur 9, avec 285 voix sur 425 votants. Partisan modéré de la Révolution, il ne siégea pas à la Montagne. Un congé « antérieur au décret », dit le Moniteur, lui permit de ne pas prendre part au jugement de Louis XVI. Ses sympathies pour le parti de la Gironde l'obligèrent à donner sa démission de représentant en mai 1793. Il fut plus tard, en 1795, rappelé à la Convention. Ses travaux parlementaires s'y réduisirent à peu de chose. Il faisait partie du comité d'instruction publique, et, en cette qualité, il proposa le 3 brumaire an IV de décréter que le sceau de la République serait « une ruche d'abeilles et que cet emblème serait placé sur le frontispice de tous les édifices nationaux. » Baraillon fit rejeter la motion par la question préalable, en observant que les abeilles étaient dans les armoiries de plusieurs rois de France de la première race et que, d'ailleurs, les abeilles ne peuvent être l'emblème d'une république. « Ne sait-on pas qu'elles ont une reine, à laquelle toutes font leur cour ? »

Daubermesnil fut un membre plus actif du conseil des Cinq Cents, où il passa, comme ex-conventionnel,

le 4 brumaire an IV. Il proposa des mesures pour rétablir le crédit des assignats ; – fit, le 7 floréal an IV, un rapport « sur les moyens de relever l'esprit public ; – et, le 17 du même mois, un autre rapport concernant les détails d'une fête en l'honneur des victoires des armées françaises et des défenseurs morts pour la patrie. Il parla encore sur le code hypothécaire, sur l'hospice des Quinze-Vingts, sur les religionnaires fugitifs ; – s'opposa à l'établissement d'un droit de passe sur les grandes routes ; – fit accorder une pension à la mère d'Alba-Lasource ; – combattit l'impôt sur le sel, – déposa une motion sur les biens des émigrés. etc.

Sorti du conseil, à la suite du 18 fructidor an V, il y rentra, comme l'élu du Tarn, le 23 germinal an VI.
Il se montra contraire au coup d'État de brumaire. Il fut, en conséquence, exclu du corps législatif par Bonaparte et condamné à être interné dans le département de la Charente inférieure. Cet arrêté fut presque aussitôt rapporté, Daubermesnil ayant été jugé peu dangereux.

Il mourut peu après, à Perpignan, où il s'était retiré.

Caractère bizarre et romanesque, Daubermesnil, qui se croyait le disciple et le continuateur des anciens mages, avait publié en 1796 une curieuse brochure intitulée : Le Culte des adorateurs de Dieu. Ce livre donna naissance à la secte des théophilanthropes, et son auteur forma lui-même, à Paris, un petit cénacle de 7 à 8 personnes qui se réunissaient rue du Bac pour se livrer à diverses cérémonies théurgiques. Au milieu de l'appartement, sur un trépied, était un brasier dans lequel chacun jetait un grain d'encens en entrant, et cette cérémonie se répétait de temps à autre pendant la durée de la séance.

MM. 611 , **page** 134 , **N°** 442 =
Le confrère Antoine Daubermesnil, laïc
Né à Fitou (Aude) dioc Narbonne, 17 ans
Fils de Antoine Daubermesnil, major de Salces et Marguerite Amable de Villars
Humanités de la 4e à la Rhéto inclus. à Pézenas et un an de logique en l'Université de Perpignan
Entré à ~~Paris~~ Lyon le 20 mars 1765, vêtu le
Pension :

MM. 612 , **page** , **N°** 2418 de ma copie
Le confrère Antoine Daubermesnil, laïc
Né à Fitou, dioc. Narbonne, 17 ans
Fils de Antoine Daubermesnil, major et Marguerite Amable de Villars
frm Humanités à Pézenas, de la 4e à la rhéto et 1 an logique en l'Univ. de Perpignan
Entré à ~~Paris~~ Lyon le , vêtu le 20 mars 1765
Pension : Sorti